

Les parcs éoliens et la biodiversité



28 juin 2019

Contexte

Début 2018 : alerte par courrier du Groupe Chiroptères des Pays de la Loire

- => identification de plusieurs parcs à forte mortalité
- => suivis pas toujours effectués par les exploitants

En parallèle :

Demande des services instructeurs (UD – DDT(M)) d'éléments pour étayer/sécuriser les avis biodiversité (avifaune – chiroptère) dans le cas des parcs éoliens

Besoin d'homogénéiser l'instruction des projets et le suivi de parcs éoliens au niveau régional

Contexte éolien

Le développement des énergies renouvelables est une politique publique prioritaire du gouvernement : 40 % de la production électrique devra être issue des énergies renouvelables en 2030.

Pour les Pays de la Loire :

- puissance installée en septembre 2018 : 894 MW
- 97 parcs autorisés et raccordés
- 138 parcs autorisés (pour environ 600 mâts)

- objectif 2020 : 1 750 MW
- objectif 2050 : 2 300 MW

Outils

Pour pouvoir concilier le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité des outils ont été développés

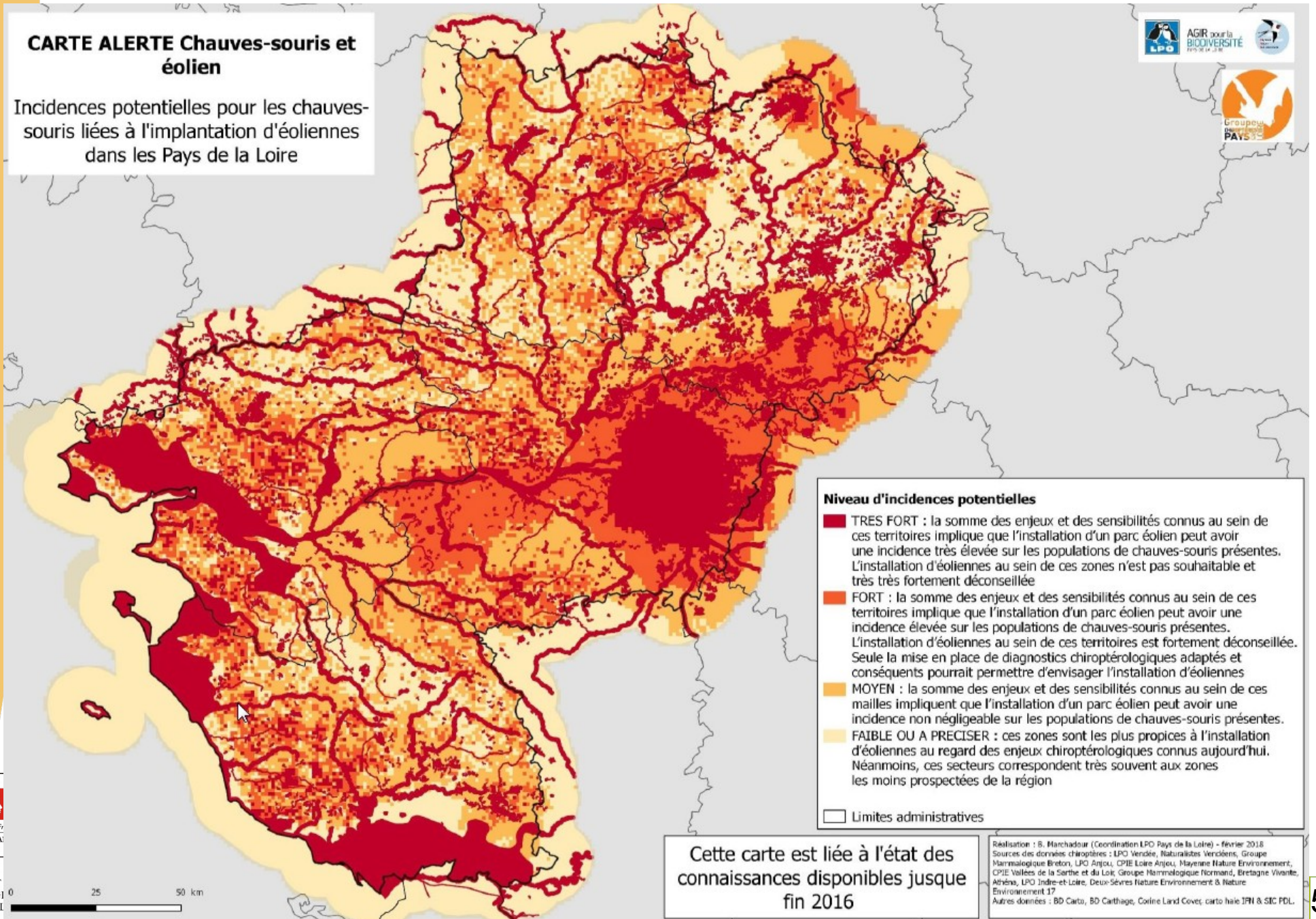
Cartes d'alerte avifaune et chiroptères (CRLPO) : outils à destination des services instructeurs et des exploitants de parcs éoliens

Outils

https://carto.sigloire.fr/1/n_sre_eolien_r52.map

CARTE ALERTE Chauves-souris et éolien

Incidences potentielles pour les chauves-souris liées à l'implantation d'éoliennes dans les Pays de la Loire



Outils

https://carto.sigloire.fr/1/n_sre_eolien_r52.map

CARTE ALERTE Oiseaux et éolien

Incidences potentielles pour les Oiseaux nicheurs et hivernants liées à l'implantation d'éoliennes dans les Pays de la Loire



Niveau d'incidence potentielle

- TRES FORT** : la somme des enjeux et des sensibilités connus au sein de ces territoires implique que l'installation d'un parc éolien peut avoir une incidence très forte sur les populations d'oiseaux présentes. L'installation d'éoliennes au sein de ces zones n'est pas souhaitable et très très fortement déconseillée
 - FORT** : la somme des enjeux et des sensibilités connus au sein de ces territoires implique que l'installation d'un parc éolien peut avoir une incidence forte sur les populations d'oiseaux présentes. L'installation d'éoliennes au sein de ces territoires est fortement déconseillée. Seule la mise en place de diagnostics ornithologiques adaptés et conséquents pourrait permettre d'envisager l'installation d'éoliennes
 - MOYEN** : la somme des enjeux et des sensibilités connus au sein de ces mailles implique que l'installation d'un parc éolien peut avoir une incidence non négligeable sur les populations d'oiseaux présentes.
 - FAIBLE OU A PRÉCISER** : ces zones sont les plus propices à l'installation d'éoliennes au regard des enjeux ornithologiques connus aujourd'hui. Néanmoins, ces secteurs correspondent très souvent aux zones les moins prospectées de la région
- Limite administrative
— Principaux cours d'eau

S:\CONSERVATION\EOLIEN\SRE\Mise à jour 2015\PIafs\Carto\incidence_piafs_nicheurs_vok.jpg

Cette carte est issue de l'état des connaissances disponibles sur la période 2010-2017



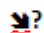


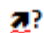

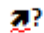
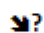
Réalisation : Benoit Marchadour (Coordination régionale LPO Pays de la Loire) - juillet 2018
Sources des données : www.faune-anjou.org ; www.faune-vendee.org ; www.faune-loire-atlantique.org et www.faune-maine.org

Outils

Pour pouvoir concilier le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité des outils ont été développés

- **Cartes d'alerte avifaune et chiroptères** (CRLPO) : outils à destination des services instructeurs et des exploitants de parcs éoliens <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/parcs-eolien-et-biodiversite-r1974.html>
- **Liste des espèces** de chiroptères et d'oiseaux présents en PDL avec **le niveau de risque** pour chaque espèce : outils à destination des services instructeurs et des exploitants de parcs éoliens

Outils

ESPÈCES	STATUT					ENJEUX	SENSIBILITÉ		NIVEAUX DE RISQUE
	Populations en PDL (dires d'experts)	Directive Habitats	LR PDL (2009)	LR France (2017)	PNAC PDL		Collision	Perte d'habitats (chasse/transit)	
Noctule commune	 ?	An.4	LC	VU	X	Responsabilité nationale au moins en matière de populations reproductrices, en particulier le long des cours d'eau, pièces d'eau, paysages ouverts et vallées. Possibles compléments de migrateurs.	+++	+	FORT
Noctule de Leisler	 ?	An.4	DD	NT	X	Responsabilité principalement en zone forestière durant la période de mise-bas, plus large en période de migration.	+++	+	FORT
Minioptère de Schreibers*	/	An.4	NA	VU		Enjeu considéré anecdotique en Pays de la Loire.	+++	+	FORT
Pipistrelle commune	 ?	An.4	LC	NT	X	Espèce omniprésente dans la région, peu d'informations sur les mouvements migratoires.	+++	+	FORT
Pipistrelle pygmée*	/	An.4	NA	LC		Enjeu considéré anecdotique en Pays de la Loire, possiblement en augmentation à l'avenir.	+++	+	FORT
Pipistrelle de Nathusius	 ?	An.4	DD	NT	X	Espèce très présente en période de migration, avec des flux d'individus le long de la côte et des cours d'eau et pièces d'eau ; reproduction plus anecdotique.	+++	+	FORT
Pipistrelle de Kuhl	?	An.4	LC	LC		Espèce omniprésente dans la région.	+++	+	FORT
Sérotine commune	 ?	An.4	LC	NT	X	Espèce largement représentée dans la région, aux effectifs mal connus.	++	+	MOYEN
Barbastelle d'Europe	?	An.2, An.4	DD	LC	X	Espèce largement représentée dans la région, le nord ouest semble avoir une forte responsabilité pour l'espèce.	++	++	MOYEN
Sérotine bicolore*	/	An.4	/	DD		Enjeu considéré anecdotique en Pays de la Loire.	++	+	MOYEN
Rhinolophe euryale	?	An.2, An.4	CR	LC	X	Forte responsabilité de la région en limite d'aire de répartition mondiale. Très peu de gîtes de mise-bas et de reproduction connus.	+	++	MOYEN
Grand Rhinolophe	 ?	An.2, An.4	LC	LC	X	Forte responsabilité de la région qui représente le bastion national de l'espèce avec les régions voisines. Forte densité de sites d'hibernation et nurseries de mise-bas en zone bocagères, forestières, le long des vallées...	+	++	FAIBLE
Petit Rhinolophe		An.2, An.4	NT	LC	X	Espèce à enjeu marqué, et à la répartition très variable selon les départements.	+	++	FAIBLE
Grand Murin	 ?	An.2, An.4	VU	LC	X	Espèce à enjeu marqué, et aux niveaux d'effectifs variables selon les entités régionales (populations reproductrices plus fortes en zones forestières, dans les grandes vallées). Forte concentration localement.	+	++	FAIBLE
Oreillard roux	?	An.4	DD	LC		Espèce mal connue dans la région : semble à large répartition mais en effectifs réduits, souvent en zone boisée (massifs forestiers, bocage, vallées...).	+	++	FAIBLE
Oreillard gris	?	An.4	LC	LC		Espèce largement représentée dans la région, aux effectifs mal connus.	+	++	FAIBLE
Murin de Daubenton	 ?	An.4	LC	LC		Espèce largement représentée dans la région, aux effectifs mal connus.	+	++	FAIBLE
Murin d'Alcathoé	?	An.4	NA	LC	X	Espèce semblant à large répartition mais en effectifs limités, en relation avec les secteurs boisés à plus ou moins grande naturalité (massifs forestiers, bocage denses, fonds de vallées, parcs boisés...).	+	++	FAIBLE
						Espèce largement représentée dans la région, aux effectifs mal connus.			

Outils

NOM VERNACULAIRE	Nicheur PDL	Hivernant PDL	Migrateur PDL	LR MONDE (2015)	LR FR NICHEUR (2016)	LR FR HIVERNANT (2011)	LR FR DE PASSAGE (2011)	LR PDL NICHEUR (2014)	Directive Oiseaux (2009)	Espèce protégée (2009)	Espèce chassable	Sensibilité éolienne reproduction	Intérêt patrimonial reproduction	Niveau de risque reproduction	Sensibilité éolienne hivernage et migration	Intérêt patrimonial hivernage et migration	Niveau de risque hivernage et migration
Cygne noir	NR	HR		LC		NE	NE	NAa				Moyen	NA	NA	Moyen	NA	NA
Cygne tuberculé	N	H		LC	LC	NAc	-	NAa	A2/B	art. 3		Faible	NA	NA	Moyen	NA	NA
Oie cendrée	NR	HR	M	LC	VU	LC	NAc	EN	A2/A, A3/B		Ch.	Faible	Majeur	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen
Bernache du Canada	NR	HR		LC	NAa	NAa	-	NAa	A2/B			Moyen	NA	NA	Moyen	NA	NA
Bernache cravant		H	M	LC		LC	-		A2/B	art. 3		-	-	-	Moyen	Mineur	Très faible
Ouette d'Égypte	NR	HR		LC	NAa	-	-	NAa				Moyen	NA	NA	Moyen	NA	NA
Canard carolin	NR			LC		NE	NE	NAa				Moyen	NA	NA	Moyen	NA	NA
Tadorne de Belon	NR	H	M	LC	LC	LC	-	LC		art. 3		Moyen	Très élevé	Moyen	Moyen	Mineur	Très faible
Canard mandarin	NR	HR		LC	NAa	-	-	NAa				Moyen	NA	NA	Moyen	NA	NA
Canard siffleur		H	M	LC	NAb	LC	NAc		A2/A, A3/B		Ch.	-	-	-	Moyen	Mineur	Très faible
Canard chipeau	NR	H	M	LC	LC	LC	NAc	NT	A2/B		Ch.	Moyen	Modéré	Faible	Moyen	Mineur	Très faible
Sarcelle d'hiver	NR	H	M	LC	VU	LC	NAc	CR	A2/A, A3/B		Ch.	Moyen	Très élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen
Canard colvert	N	H	M	LC	LC	LC	NAc	LC	A2/A, A3/A		Ch.	Moyen	Modéré	Faible	Moyen	Modéré	Faible
Canard pilet	NR	H	M	LC	NAb	LC	NAc	NAb	A2/A, A3/B		Ch.	Moyen	NA	NA	Moyen	Élevé	Moyen
Sarcelle d'été	NR		M	LC	VU	-	NT	VU	A2/B		Ch.	Moyen	Très élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen
Canard souchet	NR	H	M	LC	LC	LC	NAc	LC	A2/A, A3/B		Ch.	Moyen	Très élevé	Moyen	Moyen	Modéré	Faible
Nette rousse	NR	HR	MR	LC	LC	LC	NAc		A2/B		Ch.	Moyen	NA	NA	Moyen	NA	NA
Fuligule milouin	NR	H	M	VU	VU	LC	NAc	LC	A2/A, A3/B		Ch.	Moyen	Majeur	Fort	Moyen	Majeur	Fort
Fuligule morillon	NR	H	M	LC	LC	NT	-	NT	A2/A, A3/B		Ch.	Moyen	Modéré	Faible	Moyen	Élevé	Moyen
Eider à duvet	NR	HR	MR	NT	CR	NAc	-	CR	A2/B, A3/B		Ch.	Faible	Majeur	Moyen	Faible	Très élevé	Faible
Macreuse noire		H	M	LC		LC	NAc		A2/B, A3/B		Ch.	-	-	-	Faible	Mineur	Très faible
Harle huppé		H	M	LC	CR	LC	-		A2/B	art. 3		-	-	-	Moyen	Élevé	Moyen
Érismature rousse	NR	HR	MR	LC	NAa	-	-	NAa				Moyen	NA	NA	Moyen	NA	NA
Caille des blés	N	H	M	LC	LC	-	NAc	LC	A2/B		Ch.	Faible	Mineur	Très faible	Moyen	Modéré	Faible
Perdrix rouge	N	H		LC	LC	-	-	NE	A2/A, A3/A		Ch.	Faible	NA	NA	Faible	NA	NA
Perdrix grise	N	H		LC	LC	-	-	NE	A2/A, A3/A		Ch.	Faible	NA	NA	Faible	NA	NA
Faisan vénéré	NR	HR		VU	NAa	-	-	NAa			Ch.	Faible	NA	NA	Faible	NA	NA
Faisan de Colchide	N	H		LC	LC	-	-	NE	A2/A, A3/A		Ch.	Faible	NA	NA	Faible	NA	NA
Plongeon catmarin		H	M	LC		NAc	DD		A1	art. 3		-	-	-	Moyen	Modéré	Faible
Grand Cormoran	NR	H	M	LC	LC	LC	NAc	LC		art. 3		Moyen	Très élevé	Moyen	Moyen	Modéré	Faible
Cormoran huppé	NR	H	M	LC	LC	NAc	-	EN		art. 3		Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Modéré	Faible
Butor étoilé	NR	H	M	LC	VU	NAc	NAc	CR	A1	art. 3		Faible	Majeur	Moyen	Fort	Élevé	Fort

Outils

Pour pouvoir concilier le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité des outils ont été développés

- **Cartes d'alerte avifaune et chiroptères** (CRLPO) : outils à destination des services instructeurs et des exploitants de parcs éoliens <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/parcs-eolien-et-biodiversite-r1974.html>
- **Liste des espèces** de chiroptères et d'oiseaux présents en PDL avec **le niveau de risque** pour chaque espèce : outils à destination des services instructeurs et des exploitants de parcs éoliens
- **Doctrine interne aux services de l'État** : donner les moyens aux instructeurs et instructrices de poser un regard éclairé sur les études d'impact et les suivis post-implantatoires

Outils

Pour pouvoir concilier le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité des outils ont été développés

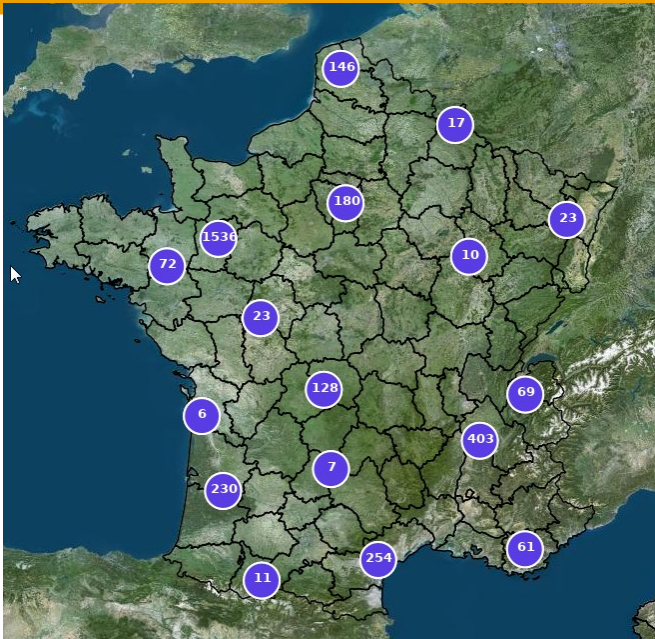
- **Cartes d'alerte avifaune et chiroptères** (CRLPO) : outils à destination des services instructeurs et des exploitants de parcs éoliens <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/parcs-eolien-et-biodiversite-r1974.html>
- **Liste des espèces** de chiroptères et d'oiseaux présents en PDL avec **le niveau de risque** pour chaque espèce : outils à destination des services instructeurs et des exploitants de parcs éoliens
- **Doctrine interne aux services de l'État** : donner les moyens aux instructeurs et instructrices de poser un regard éclairé sur les études d'impact et les suivis post-implantatoires
- **Prescriptions** pour la prise en compte des chiroptères et de l'avifaune dans l'installation et l'exploitation des parcs éoliens : à destination des exploitants

Actions en Pays de la Loire

- Envoi de courriers aux exploitants pour récupérer les suivis des parcs éoliens
- Insuffisances constatées de certains parcs éoliens ayant pour conséquence :
 - la mise en œuvre de suivis complémentaires
 - a mise en œuvre de bridages forts dans l'attente de ces suivis
 - la prise d'arrêtés préfectoraux complémentaires pour la mise en place de bridage



Géolocalisation des mesures compensatoires

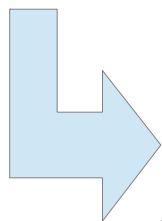


28 juin 2019

Contexte

2016 : La loi biodiversité demande dans son article 69 :

*« Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité définies au I de l'article L. 163-1 sont géolocalisées dans un **système national d'information géographique, accessible au public sur internet.** [...] Les maîtres d'ouvrage fournissent aux services compétents de l'État toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de cet outil par ces services. »*



Article L.163-5 du code de l'environnement

Objectifs du système national d'information

- Améliorer la **traçabilité de la localisation** des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement
- Éviter la **superposition** de plusieurs mesures compensatoires identiques sur un même site
- Éviter la **destruction** de mesures compensatoires
- Améliorer la **mise en œuvre** des mesures

L'application GéoMCE

Mise en place d'un outil pour les services de l'État => GéoMCE

- Bancariser les mesures ERCA
- Partager ces données entre services instructeurs et de contrôle
- Améliorer le contrôle des mesures ERCA
- Alimenter la **cartographie publique** des mesures compensatoires prévue dans la loi biodiversité



L'application GéoMCE

Alimentation de l'application :

- par les services instructeurs
- en s'appuyant sur les éléments fournis par les pétitionnaires (obligation de l'arrêté préfectoral)



Mise à disposition du public

Depuis fin mars 2019



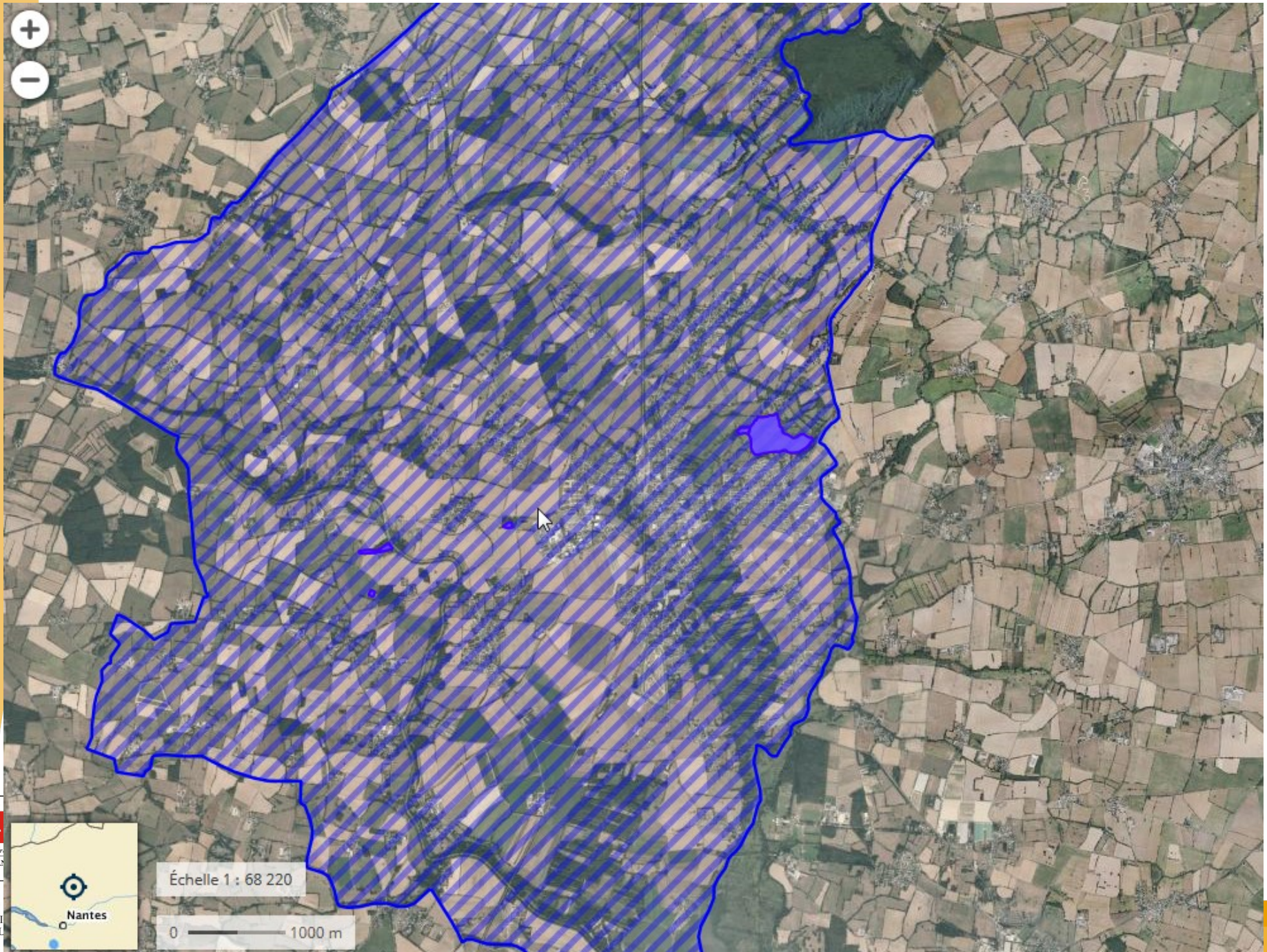
Mise à disposition des **mesures compensatoires** sur internet

Mise à disposition sur Géoportail



Cartes > Données thématiques > DD, Énergie > Espaces protégés

Mise à disposition du public



Mise à disposition du public

